



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Inflation au mois de mars 2023

Question écrite n° 6587

Texte de la question

Mme Martine Etienne interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'augmentation des prix des produits alimentaires et d'hygiène dans les supermarchés, en ce mois de mars 2023. Alors que M. le ministre avait pourtant promis qu'il n'y aurait pas de mois de « mars rouge » et que le Gouvernement allait venir en aide aux citoyens en leur proposant des prix réduits, il n'en est rien : les prix continuent d'augmenter et les citoyens continuent de se précariser. Les premiers prix relevés dans les grandes surfaces inquiètent. Selon l'INSEE, depuis un an, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 14,5 %. Selon l'expert de la grande distribution Olivier Dauvers, la hausse du panier de 150 produits est passée brusquement de 4,3 % à 5,4 % en une semaine. Les prix de certains produits très populaires auprès des consommateurs ont augmenté beaucoup plus. Les raviolis et le sirop de grenadine ont augmenté de 10 % depuis le 1er janvier 2023, le pain de mie et le fromage de 9 %. Le trimestre anti-inflation annoncé par le Gouvernement ne changera pas grand-chose. Il repose uniquement sur un effort d'équilibre des prix demandé à la grande distribution sur une dizaine de produits en lui laissant le choix d'un panier composé des marques distributeurs. Ces marques ne représentent que 20 à 30 % du panier d'achat moyen. « Même en bloquant quelque prix, le consommateur verra son ticket augmenter », selon Grégory Caret, directeur de l'Observatoire de la consommation à l'UFC-Que choisir. En choisissant cette stratégie, le Gouvernement se désengage et se libère de la responsabilité de l'augmentation des prix, en redonnant la liberté à la grande distribution de choisir arbitrairement les produits qu'elle souhaite bloquer et donc ce que les citoyens les plus précaires pourront consommer. L'État doit prendre sa part et doit agir en responsabilité. Il est temps de bloquer les prix de l'alimentaire et d'augmenter les salaires, pour permettre aux citoyens de se nourrir dignement. Elle lui demande quand le Gouvernement et l'État comptent prendre leurs responsabilités et enfin bloquer les prix de l'alimentation pour faire face à l'urgence actuelle.

Texte de la réponse

La députée demande à ce que le blocage des prix soit mis en place pour contenir l'inflation. Le Gouvernement n'a pas choisi cette option à la différence de la Hongrie qui l'a mis en place avec un résultat difficile pour l'économie hongroise et le quotidien des habitants : le blocage des prix ayant provoqué une inflation alimentaire atteignant 37,7 % et des pénuries d'aliments. De son côté, pour aider les Français à faire face à l'inflation, le Gouvernement a mis en place plusieurs mesures : o l'aide exceptionnelle de rentrée o la revalorisation des bourses étudiantes, des APL, des minimas sociaux et des retraites o le bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité o le bouclier tarifaire sur les prix du gaz o l'indemnité carburant destinée aux travailleurs o la suppression de la redevance audiovisuelle Rien que la mise en place du bouclier tarifaire a permis à un ménage modeste de préserver 200 euros par mois. Cette politique conduite depuis fin 2021 permet à la France d'afficher un niveau d'inflation parmi les plus bas d'Europe. Le Gouvernement ne nie pas que la situation est compliquée notamment concernant les prix alimentaires. C'est pourquoi le ministre Bruno LE MAIRE a demandé aux distributeurs de contenir leurs marges pour lutter contre l'envolée des prix : c'est le but de l'opération dite « trimestre anti-inflation ». Résultat : depuis le début de l'opération, on constate une baisse de 13% sur les 1700

références concernées. Cette opération devait se terminer le 15 juin, elle est prolongée. Le ministre en charge de l'économie a par ailleurs convoqué les industriels et distributeurs et leur a demandé que les négociations commerciales. Les prix des matières premières sont à la baisse : cette baisse doit se répercuter très rapidement sur les prix dans les rayons.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Etienne](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6587

Rubrique : Pouvoir d'achat

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2023](#), page 2545

Réponse publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 6156